

Assemblée générale mixte 15 juin 2023 Comet Bourse - Paris

JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration

MOT DE BIENVENUE





Agenda

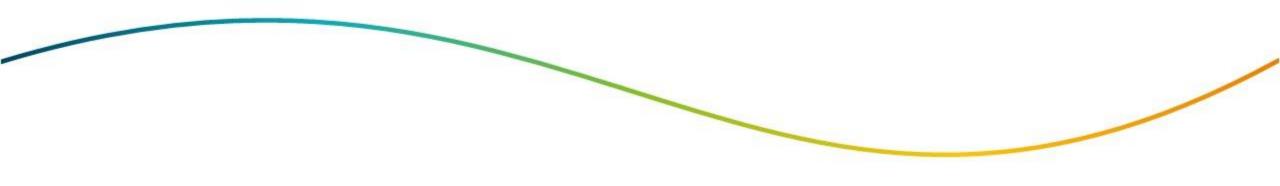
Rapports des Commissaires aux comptes Ouverture de l'Assemblée générale 2023 Rapport d'activité de la Directrice générale Réponses aux questions des actionnaires Présentation et Résultats financiers 2022 vote des résolutions Travaux du Conseil Mot de clôture d'administration et de ses Comités





OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

JEAN-PIERRE DUPRIEU Président du Conseil d'administration





Présentation des intervenants



Jean-Pierre Duprieu

Président du Conseil d'administration

Sophie Boissard Directrice générale

Philippe Garin Directeur financier Groupe

Amandine Daviet Secrétaire générale Groupe

Constitution du Bureau



Président	Jean-Pierre Duprieu Président du Conseil d'administration
Secrétaire	Amandine Daviet
de l'Assemblée	Secrétaire Générale Groupe
	1 ^{er} scrutateur
	Société Predica
	représentée par Florence Barjou
Scrutateurs	
	2 ^{ème} scrutateur
	Société Holding Malakoff Humanis
	-



Présentation des Commissaires aux comptes



Cabinet MAZARS

représenté par Anne Veaute

Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES représenté par Anne Herbein

Anne Herbein interviendra en qualité de représentante du collège des Commissaires aux comptes pour la présente Assemblée générale

Rappel du calendrier de l'Assemblée générale mixte du 15 juin 2023

31 MAI 2023



Constatation de la régularité de l'Assemblée générale et dépôt des pièces

Constatation

de la régularité de l'Assemblée générale - Quorum provisoire

Dépôt des pièces sur le bureau

de l'Assemblée générale

KORIAN

JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration

DISCOURS INTRODUCTIF





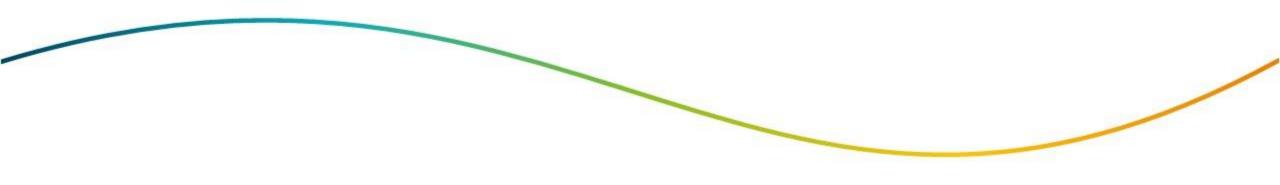


20 ANS DU GROUPE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



SOPHIE BOISSARD Directrice générale





DANS UN ENVIRONNEMENT CHAHUTÉ, L'ANNÉE 2022 A TÉMOIGNÉ À NOUVEAU DE L'ENGAGEMENT DES ÉQUIPES ET DE LA BONNE TENUE DES OPÉRATIONS







LA CRISE DES FOSSOYEURS : DES ACCUSATIONS GRAVES PORTÉES CONTRE UN ACTEUR MAJEUR DU SECTEUR

Des accusations graves...

- Soupçons de maltraitance
- Malversations financières présumées

2 Suivies d'une quasi-faillite de l'opérateur concerné...

- Renouvellement complet de l'équipe dirigeante
- Conciliation puis sauvegarde
- Changement des pratiques comptables et dépréciation d'actifs
- Recapitalisation massive en cours menée par la CDC

 Et d'une réaction forte
 des pouvoirs publics pour rétablir la confiance dans le secteur

- Renforcement des obligations de transparence
- Programme d'inspections des établissements
- Mise en place d'une certification qualité HAS
- Charte d'engagement signée par la profession



LA RÉACTION DE KORIAN PENDANT LA CRISE : PRIVILÉGIER LA TRANSPARENCE ET LE DIALOGUE

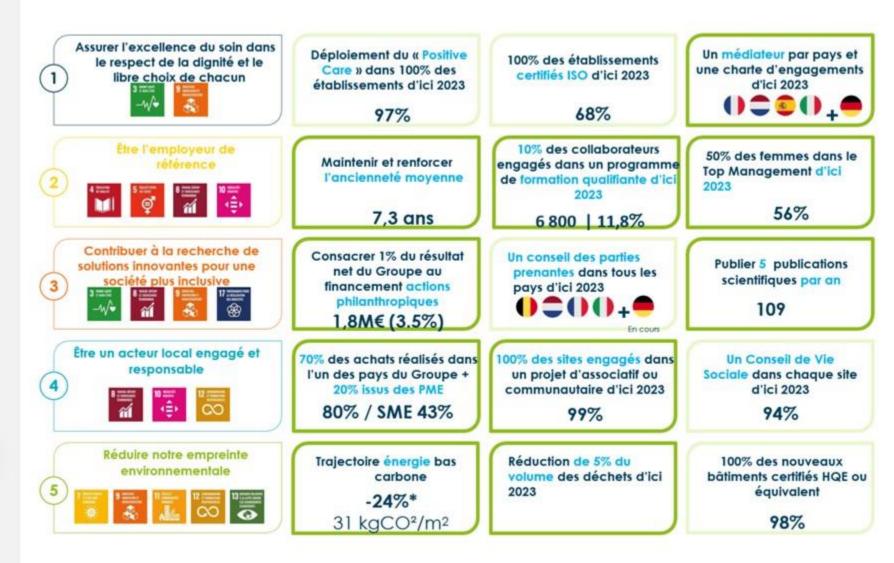
FAMILLES / RÉSIDENTS	 Réunions des conseils de vie sociale et des familles 	 Publication volontaire d'indicateurs de qualité par établissement
	 Renforcement de la ligne d'écoute interne 	 Dialogue régulier avec le conseil des parties prenantes
POUVOIRS PUBLICS	 110 contrôles déjà réalisés en 2022 & 61 en 2023 (vs 7 en 2021) par les agences régionales de santé (ARS) 	 Évaluation HAS : à date, 147 audits planifiés les 4 prochaines années par les ARS, avec une bonne préparation assurée par la certification ISO 9001
MARCHÉS	 Comptes 2022 : Confirmation de la valorisation des actifs immobiliers et des pratiques comptables appliquées par la Société 	 Dans un contexte général de resserrement des conditions de crédit





LA PLUPART DES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE ESG 2019-2023 SONT DÉJÀ ATTEINTS







INVESTISSEMENT SANS PRÉCEDENT DANS LA FORMATION DIPLÔMANTE ET LA PARTICIPATION DES COLLABORATEURS



UNE ENTREPRISE APPRENANTE



PERSONNES ENGAGÉES DANS UN PROGRAMME DE FORMATION QUALIFIANTE

125 DIPLÔMES DIFFÉRENTS

2 PROMOTION 2 DE LA PARTICIPATION







ACHEVEMENT D'UN IMPORTANT CYCLE DE RÉNOVATION ET DE MODERNISATION



3,6 MDS€ D'INVESTISSEMENTS DANS LE RÉSEAU RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE 2019-22



Page 21

Après le Soin à Cœur (2019-2023), notre nouveau projet d'entreprise

Avos côtés

pour franchir un nouveau cap, dans la réponse au défi majeur des fragilités

KORIAN

LES BESOINS DE SOIN VONT AUGMENTER MASSIVEMENT DANS LA PROCHAINE DÉCENNIE

Les maladies chroniques, un défi de santé publique majeur

2 milliards de personnes affectées dans le monde / 3 décès sur 4

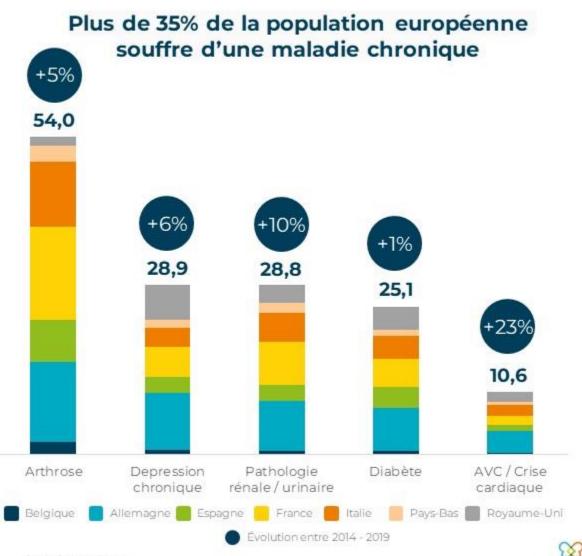


Une prévalence accrue en raison d'une augmentation de l'âge moyen de la population et des habitudes de vie



Miser sur la prévention et l'accompagnement de proximité pour limiter l'impact

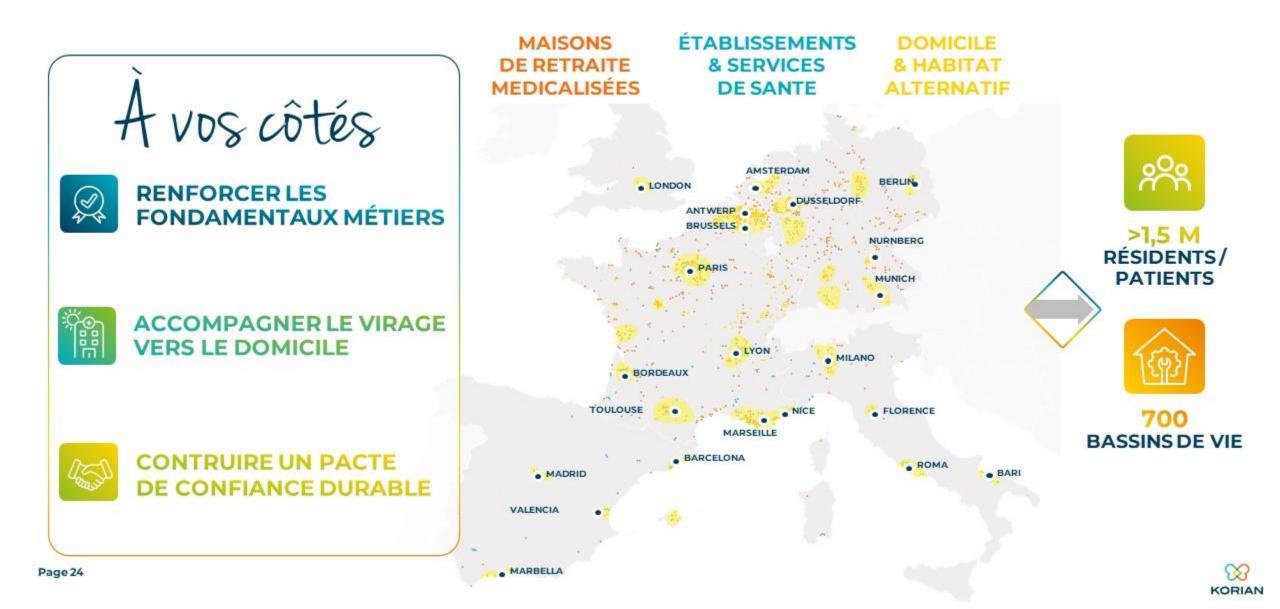
La demande pour des soins de faible et de moyenne intensité devrait croître d'au moins 30% d'ici 2030



KORIAN

Source : Eurostat

« À VOS CÔTÉS », UN NOUVEAU PROJET D'ENTREPRISE





RENFORCER LES FONDAMENTAUX MÉTIERS







ACCOMPAGNER LE VIRAGE VERS LE DOMICILE



DOUBLER NOS CAPACITÉS D'ACCOMPAGNEMENT D'ICI À 2026

(en particulier dans les zones de désertification médicale)

800 000 PATIENTS → 1,5 M



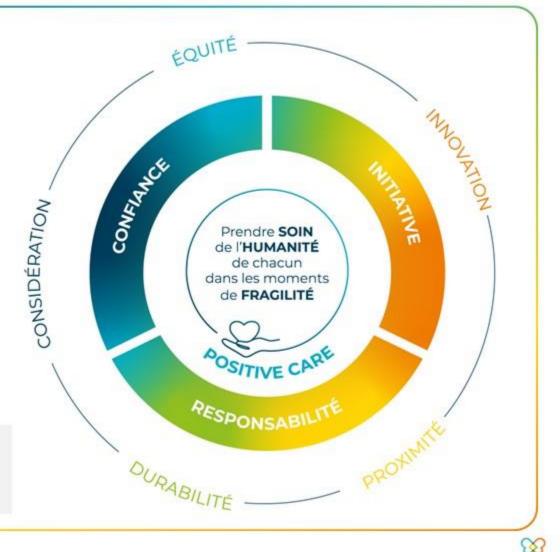
CONSTRUIRE UN PACTE DE CONFIANCE AVEC NOS PARTIES PRENANTES AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Une nouvelle raison d'être pour notre communauté

> « PRENDRE SOIN DE L'HUMANITÉ DE CHACUN DANS LES MOMENTS DE FRAGILITÉ »

- 5 engagements
- 10 initiatives concrètes
- 1 Comité de Mission, pour nourrir le dialogue et suivre nos engagements

ADOPTION DE LA QUALITÉ D'ENTREPRISE À MISSION

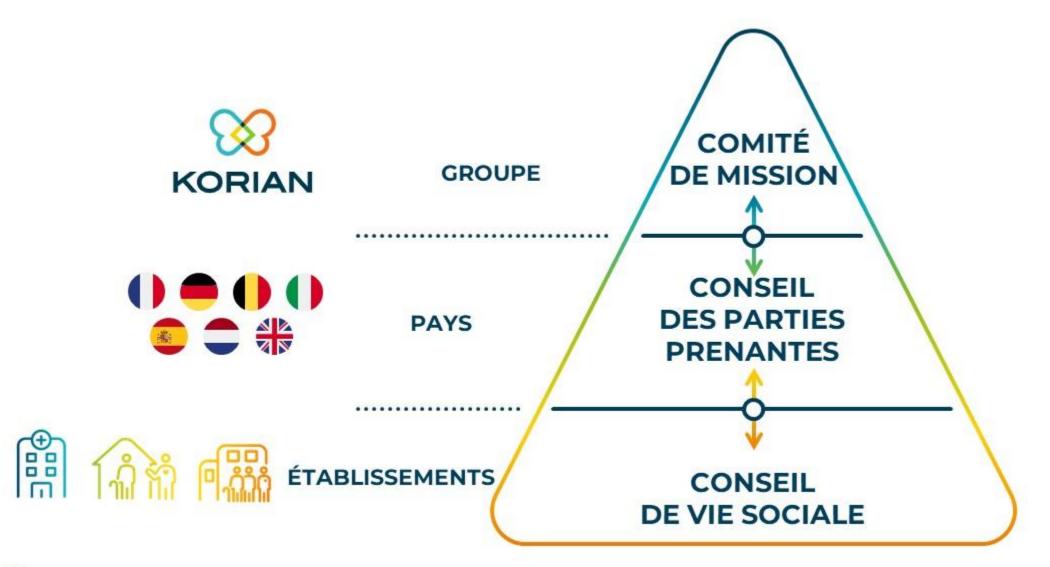


KORIAN

DES INITIATIVES CONCRÈTES QUI BÉNÉFICIENT À TOUTES LES PARTIES PRENANTES



UNE GOUVERNANCE ÉLARGIE





Pour marquer cette transformation, un nom distinct pour la structure de tête de notre Groupe, Korian SE

clariane

Symbole de la mission et des valeurs communes qui unissent nos différentes communautés et métiers



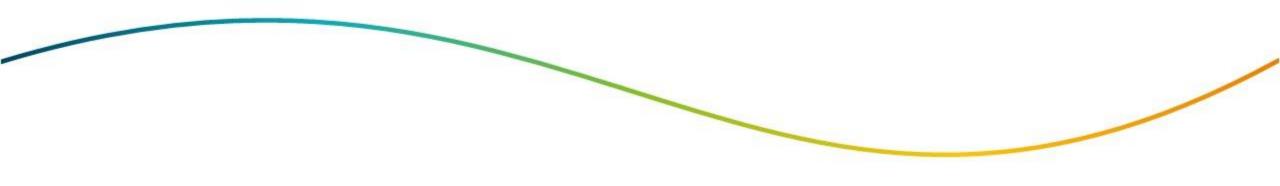


CLARIANE

RÉSULTATS FINANCIERS 2022



PHILIPPE GARIN Directeur financier Groupe





Chiffres clés 2022

CHIFFRE D'AFFAIRES 4534 M€

CROISSANCE ORGANIQUE

+5,6% CROISSANCE PUBLIÉE VS 11.3% EN 2021 VS 5.9% EN 2021

MARGE EBITDAR 24.1%

vs 24.9% en 2021

+6,2%

MARGE EBITDA 13,4%

vs 13,9% en 2021

RÉSULTAT NET 67 M€ des activités poursuivies

vs 123 M€ en 2021

Chiffres pre-IFRS 16

Les chiffres 2021 sont ajustés pour refléter l'impact des activités abandonnées (IFRS 5) et le changement de méthodologie relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'un contrat de type SaaS (IAS 38 Immobilisations Incorporelles)

CASH FLOW LIBRE 371 M€ **OPÉRATIONNEL**

vs 239 M€ en 2021

LIQUIDITÉ 1234 M€

avec 500 M€ de facilité de crédit (RCF) non tirée

LEVIER FINANCIER

3.7×

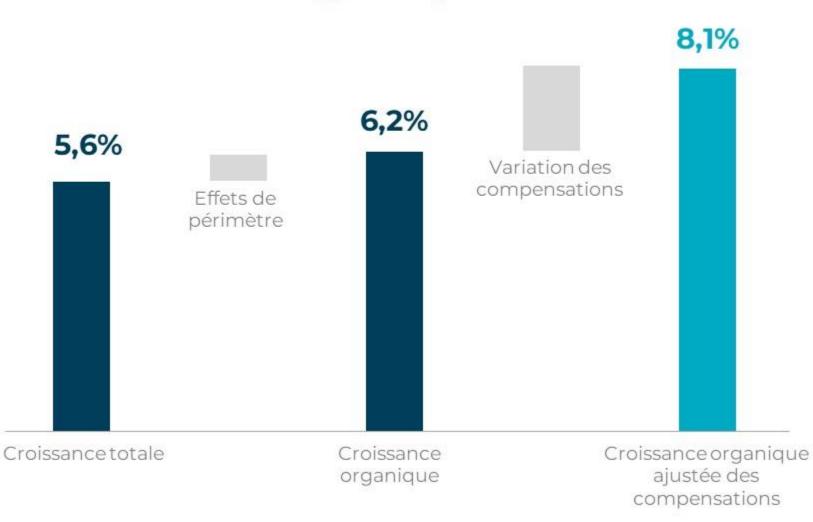
55% de Loan to Value

PORTEFEUILLE 3.5 Mds€ IMMOBILIER

+10% vs déc-2021



Page 34

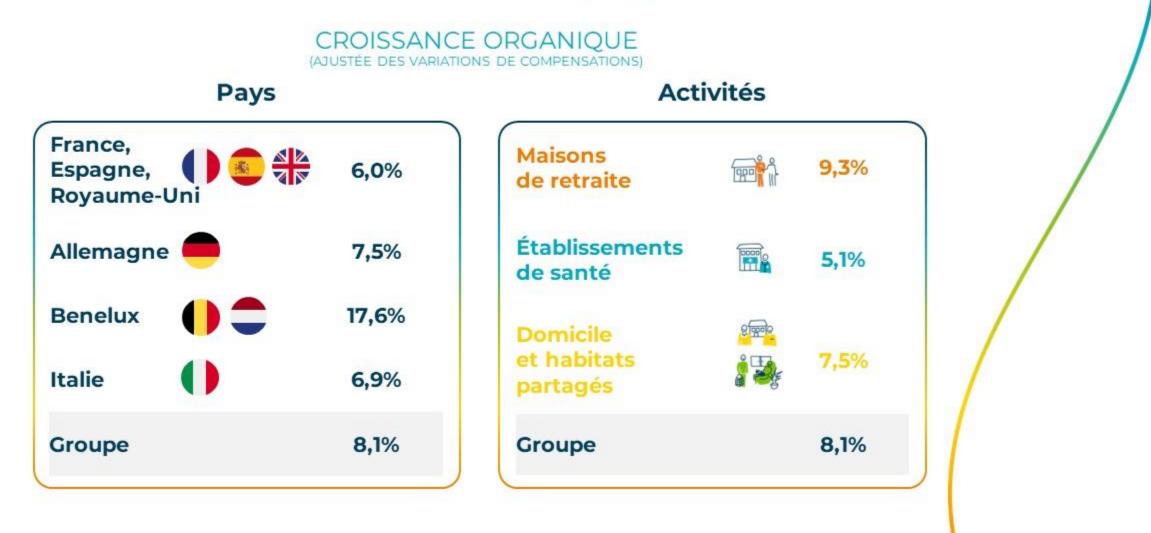


Croissance organique

Page 35



Contribution de tous les pays et activités



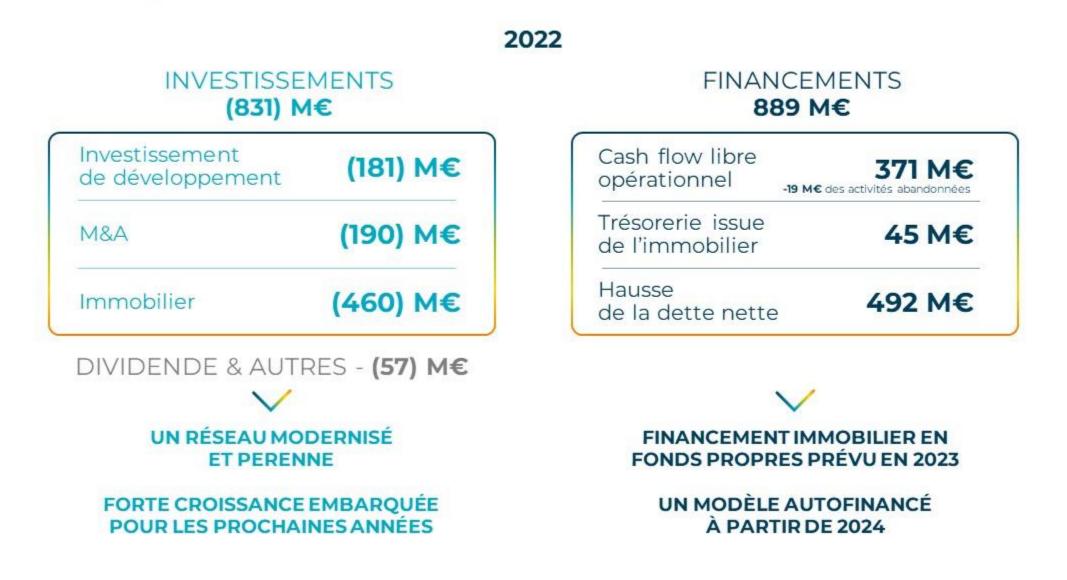
KORIAN

Compte de résultat 2022

M€	2022	2021	Δ
(Pre IFRS 16)	2022	2021	%
Chiffre d'affaires	4 534,1	4 294,8	5,6%
Coûts du personnel	(2 718,5)	(2 525,6)	7,6%
% du chiffre d'affaires	-60,0%	-58,8%	+120bps
EBITDAR	1 090,7	1 071,1	1,8%
% du chiffre d'affaires	24,1%	24,9%	-80bps
EBITDA	607,1	597,2	1,7%
% du chiffre d'affaires	13,4%	13,9%	-50bps
Résultat net (part du groupe) – activités continues	66,9	123,4	-45,8%
% du chiffre d'affaires	1,5%	2,9%	-140bps



2019-22 – Achèvement d'un cycle d'investissement de 4 ans pour transformer le réseau



S

KORIAN

Un réseau d'infrastructures rénové et performant

+300 M€ de valeur de portefeuille malgré ~(50) M€ d'impact lié au marché (taux de capitalisation)



Qualité renforcée du portefeuille reflétant les investissements majeurs réalisés

50% des établissements détenus construits ou rénovés depuis 2016 dont 18% en 2022







France Clinique de Livry-Gargan



France Clinique du Perreux



Belgique Hippodrome

 ∞

KORIAN

Levier financier au 31/12/2022, avant réalisation des partenariats immobiliers

Covenant: 4,5x

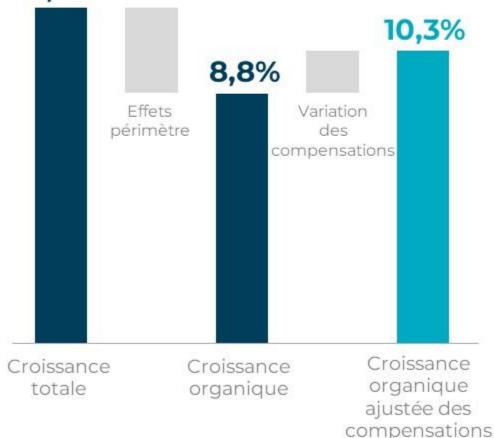
S

KORIAN



1^{er} trimestre 2023

11,8%



Une croissance organique soutenue, reflet de la hausse de l'activité et les effets prix

Contribution de l'acquisition de Grupo 5 en Espagne (santé mentale), avec un chiffre d'affaires attendu à 120 M€ en 2023



Opérations de financement en cours

PARTENARIATS IMMOBILIERS

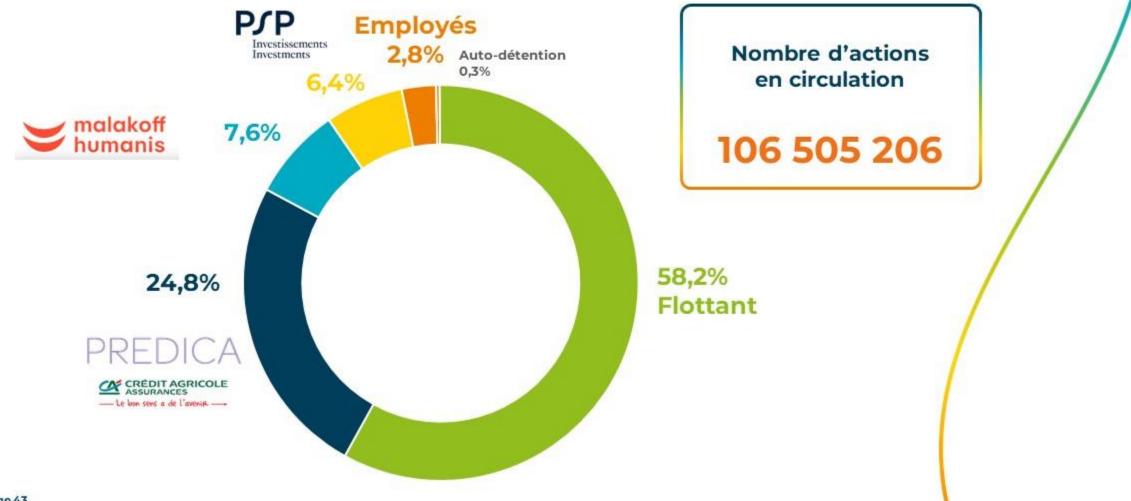
- Négociations exclusives avec Covéa, Crédit Agricole Assurances et Malakoff Humanis, en vue de la conclusion d'un partenariat immobilier :
 - 130 M€ de fonds propres
 - finalisation prévue
 fin juin 2023

AUTRES FINANCEMENTS

- Environ 85 M€ de dettes immobilières supplémentaires sécurisées au cours du premier trimestre 2023
- Discussions en cours sur le crédit syndiqué de maturité 2024



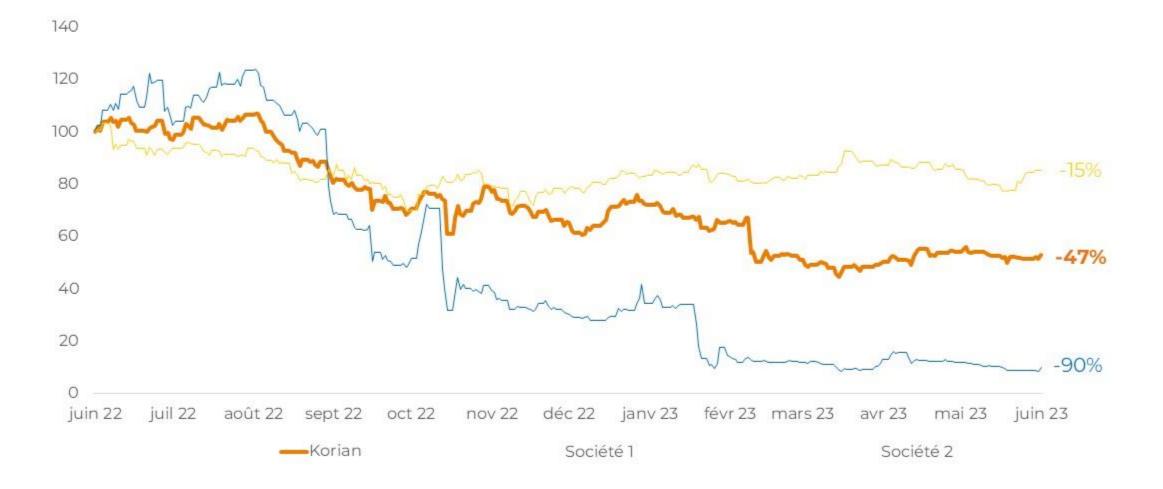
Structure actionnariale au 31/12/2022



8

KORIAN

Évolution du cours de bourse – 12 derniers mois (14 juin 2023)





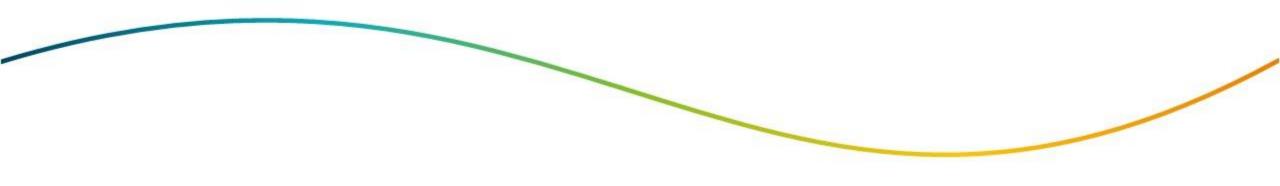
Dividende proposé à l'Assemblée générale



TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS



JEAN-PIERRE DUPRIEU Président du Conseil d'administration





Votre Conseil d'administration

Composition : 13 administrateurs dont le Président et la Directrice générale

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS













ADMINISTRATEURS

Jean-Pierre Duprieu 😑 Président du Conseil d'administration

Guillaume Bouhours

Mandat arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale 2023

D^r Jean-François Brin 😐 🔵

Anne Lalou

Philippe Lévêque 🔵

D^r Markus Müschenich 🖲 🔵 Catherine Soubie

ADMINISTRATRICE DIRIGEANTE MANDATAIRE SOCIAL ET ADMINISTRATEURS INSTITUTIONNELS



Sophie Boissard 🔵 Directrice générale

Comité d'investissement



Philippe Dumont 🔴 🧶

Comité éthique, qualité et RSE



Predica Florence Bariou (Représentante permanente)



Comité des rémunérations et des nominations

Holding Malakoff Humanis Anne Ramon (Représentante permanente)

REPRÉSENTANT LES SALARIÉS



Marie-Christine Leroux 🔴



Gilberto Nieddu 🔵



Un Conseil d'administration diversifié et engagé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION - Assisté de Comités spécialisés



R

KORIAN

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Composition



Predica (Présidente) représentée par Florence Barjou

- Jean-Pierre Duprieu
- Holding Malakoff Humanis (representée par Anne Ramon)
- D^r Jean-François Brin

 4
 Image: 1/2
 50%

 Administrateurs
 1/2
 Indépendants
 50%

 6
 85%
 1/2

 85%
 1/2
 1/2

 85%
 1/2
 1/2

 85%
 1/2
 1/2

 85%
 1/2
 1/2

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

 10
 10
 10

TRAVAUX DU COMITÉ

- Suivi des acquisitions, notamment de IHG (Italie) et Grupo 5 (Espagne) et des investissements immobiliers
- Suivi et retour d'expérience des intégrations des principales acquisitions
- Examen du Pipeline d'investissements, des principaux projets d'acquisitions et d'investissements immobiliers
- Examen des perspectives stratégiques de développement du Groupe
- Examen de la stratégie de détention immobilière
- Examen des stratégies de diversification du Groupe



COMITÉ D'AUDIT

Composition



Catherine Soubie

Predica (représentée par Florence Barjou)

Guillaume Bouhours





67%

DE FEMMES

TRAVAUX DU COMITÉ

- Examen et arrêté des comptes consolidés et sociaux annuels et semestriels
- Gestion des risques, contrôle interne et audit interne
- Stratégie de financement, d'endettement et de liquidité
- Audit et relations avec les auditeurs externes
- Gestion financière
- Suivi de la situation de marché (inflation, guerre en Ukraine)
- Émission de contrats de crédit
 « Schuldschein » pour environ 200 M€



COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composition



- Anne Lalou 🔐
- Philippe Dumont
- Catherine Soubie
- Marie-Christine Leroux (administratrice representant les salariés) (0)



- (1) Mme Marie-Christine Leroux a été désignée membre du Comité des rémunérations et des nominations par décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2022.
- (2) Mme Marie-Christine Leroux, administratrice représentant les salariés, n'est pas pris en compte pour ce calcul, conformément à l'article 10.3 du code Afep-Medef.
- (3) Mme Marie-Christine Leroux, administratrice représentant les salariés, n'est pas pris en compte pour ce calcul, conformément à l'article L 225-27-1 II du Code de commerce.

TRAVAUX DU COMITÉ

- Évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration
- Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Procédure de qualification du caractère significatif de la relation d'affaires avec les administrateurs indépendants
- Rémunération des mandataires sociaux
- Évaluation et politique de diversité du Conseil d'administration et des instances dirigeantes
- Politique de gestion des talents et des hauts potentiels
- Revue de la composition des Comités du Conseil d'administration
- Lancement d'un plan d'actionnariat salarié
- Révision des modalités de rémunération des administrateurs et de la politique de rémunération de la Directrice générale

KORIAN



COMITÉ ETHIQUE, QUALITÉ ET RSE

Composition



Philippe Lévêque

- (Président)
- Holding Malakoff Humanis (representée par Anne Ramon)
- Dr Jean-François Brin
- Anne Lalou
- D' Markus Müschenich
- Gilberto Nieddu (administrateur représentant les salariés) ^(I)



TRAVAUX DU COMITÉ

- Revue des principaux indicateurs qualité
- Revue de la politique de gestion Qualité et Risques liés aux soins, et des signalements
- Suivi du déploiement de la certification ISO 9001
- Examen et suivi des indicateurs de la stratégie RSE (KPIs) et des réalisations pour les 15 engagements RSE
- Suivi de la feuille de route carbone et Plan Climat
- Suivi de la situation sanitaire
- Présentation des travaux du conseil des parties prenantes de Korian France
- Suivi des travaux en vue de l'adoption de la qualité de société à mission
- Suivi de la stratégie de marque du Groupe

KORIAN

- M. Gilberto Nieddu a été désigné membre du Comité éthique, qualité et RSE par décision du Conseil d'administration du 8 décembre 2022.
- M. Gilberto Nieddu, administrateur représentant les salariés, n'est pas pris en compte pour ce calcul, conformément à l'article 10.3 du code Afep-Medef.
- M. Gilberto Nieddu, administrateur représentant les salariés, n'est pas pris en compte pour ce calcul, conformément à l'article L. 225-27-1 II du Code de commerce.

PHILIPPE LÉVÊQUE

Président du Comité éthique, qualité et RSE

TRAVAUX DU COMITÉ ÉTHIQUE, QUALITÉ ET RSE





Le Comité éthique, qualité et RSE

Composition



M. Gilberto Nieddu, administrateur représentant les salariés, n'est pas pris en compte pour ce calcul, conformément à l'article 10.3 du code Afep-Medef.

M. Gilberto Nieddu, administrateur représentant les salariés, n'est pas pris en compte pour ce calcul, conformément à l'article L. 225-27-1 II du Code de commerce.

Suivi des indicateurs qualité

PRINCIPAUX TRAVAUX

- Suivi du déploiement de la certification ISO 9001 des établissements du Groupe⁽¹⁾
- Résultats de l'Enquête annuelle
 « Satisfaktion » des familles en 2022
- Suivi de l'audit de qualité dits « 360° » en 2021 et 2022
- Examen du reporting des réclamations par pays et lignes d'activité
- Korian « Top employer »

RÉSULTATS 2022



KSatisfaction Enquête européenne 2022 36 (+2pts)⁽²⁾ Net Promoter Score

74% des établissements certifiés A et B

RANCE 023		BLICKUS BLICKUS 2023
EUTSCHLAND ENDIANY 023	top	ITALMA ITALY 2023

KORIAN

Périmètre de 836 établissements, retraité de 55 établissements, cédés ou fermés, en 2021 et en 2022, soit 781 établissements, utilisé comme base pour cet indicateur, qui fait partie des objectifs. ESG suivis annuellement, dans le cadre du placement. Sustainability: Linked Euro PP. Le calcul du NPS (Net Promoter Score) correspond à la part des promoteurs (notes 9 et 10/10) moins le pourcentage, des détracteurs (notes de 0 à 6/10).

Suivi des indicateurs ESG

PRINCIPAUX TRAVAUX

- Examen des indicateurs (KPIs) ESG
- Bilan des 15 engagements ESG Revue des objectifs 2021 et 2024
- Présentation de l'évolution réglementaire sur la taxinomie européenne
- Suivi de la feuille de route bas carbone et Plan climat
- Suivi des enquêtes de satisfaction des collaborateurs et des accidents du travail

STATÉGIE ESG EN 5 AXES



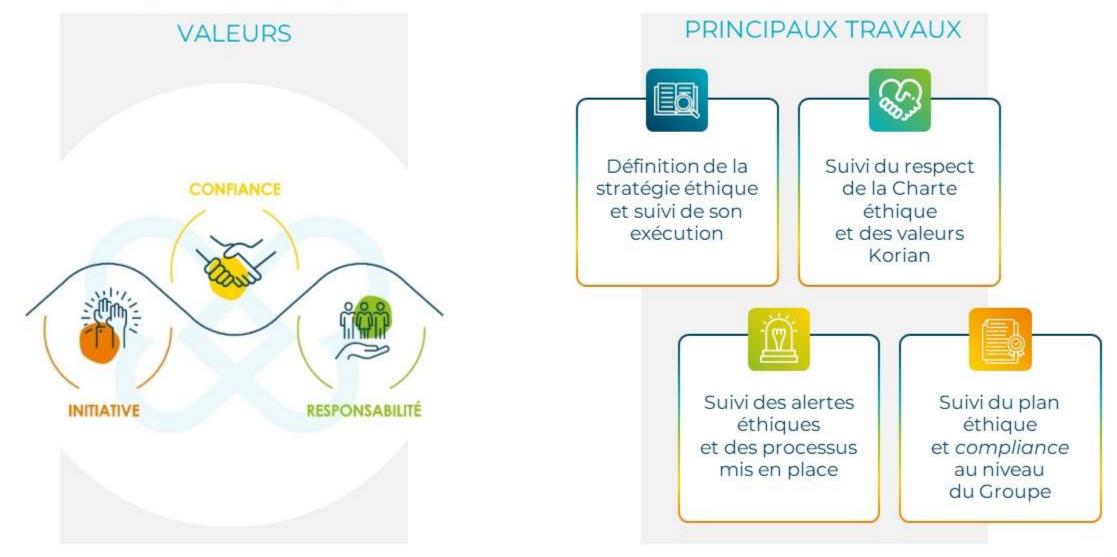
Situation sanitaire

PRINCIPAUX TRAVAUX





Suivi du plan éthique



8

KORIAN

Suivi des travaux en vue de l'adoption de la qualité de société à mission et autres thématiques



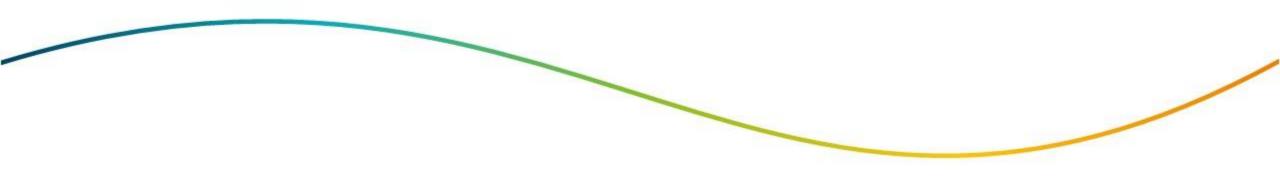


EMPREINTE ÉCONOMIQUE DU GROUPE

ANNE LALOU

Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

RENOUVELLEMENTS ET RÉMUNÉRATIONS

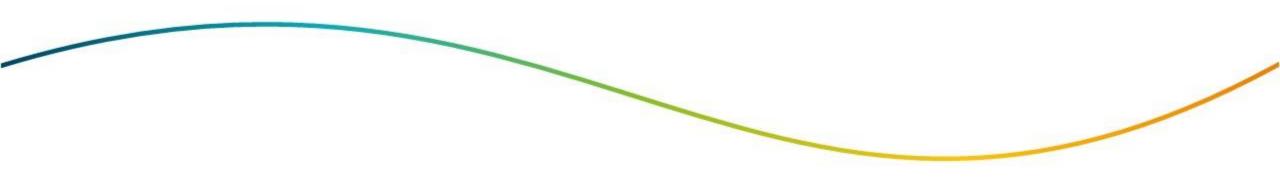




ANNE LALOU

Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

RENOUVELLEMENTS





Renouvellement de mandats d'administrateurs

Résolutions 11 à 14



M^{me} Sophie Boissard Directrice générale de Korian et administratrice

 Date de nomination : AG du 22 juin 2020



M. Philippe Dumont

Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations

 Date de nomination : AG du 22 juin 2020



M. Guillaume Bouhours Administrateur indépendant et membre du Comité d'audit

 Date de nomination : CA du 11 janvier 2021 (cooptation) et AG du 27 mai 2021 (ratification)



Dr. Markus Müschenich

Administrateur indépendant et membre du Comité éthique, qualité et RSE

- Date de nomination : AG du 22 juin 2017
- Date de renouvellement : AG du 22 juin 2020



ANNE LALOU

Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

RÉMUNÉRATIONS

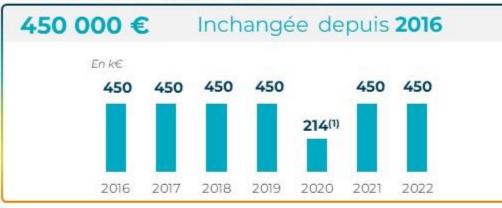




Rémunération de la Directrice générale, M^{me} Sophie Boissard, versée en 2022 ou attribuée au titre de 2022

Résolution 5 (Say on Pay Ex Post de la Directrice générale)

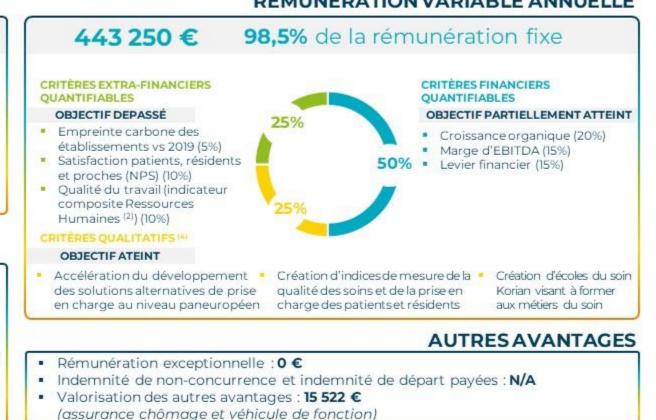
RÉMUNÉRATION FIXE ANNUELLE



RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME

Actions de performance attribuées au titre de l'exercice 2022

- Maximum de 37 750 actions attribuables le 22 juin 2025⁽³⁾
- Critères: 50% basé sur la performance économique (25% sur la croissance du chiffre d'affaires et 25% sur le bénéfice par action (EPS) / 50% basé sur des critères ESG (25% sur le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt et 25% sur le taux de satisfaction patients, résidents et proches (NPS))



Réduction de 25% la rémunération qu'aurait dù percevoir Mme Sophie Boissard en 2020 du fait de la crise de Covid-19

(2) Indicateur composite RH : taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, progression du nombre de parcours qualifiants et de l'ancienneté moyenne dans le Groupe

(3) Sous conditions de présence et de performance financière et extra-financière

(4) Évalués de manière globale





RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Rémunération du Président du Conseil d'administration, M. Jean-Pierre Duprieu, versée en 2022 ou attribuée au titre de 2022

Résolution 6 (Say on Pay Ex Post du Président du Conseil)

RÉMUNÉRATION FIXE Inchangée **RÉMUNÉRATION A RAISON DU** 345 000 € AUTRE depuis 2015 RÉMUNÉRATION MANDAT D'ADMINISTRATEUR En k€ 345 345 345 345 345 345 345 N/A 259(1) 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réduction de 25% de la rémunération qu'aurait dù percevoir le Président du Conseil d'administration en 2020 du fait de la crise de Covid-19



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Résolution 7 (Say on Pay Ex Post global)

de leur présence physique aux réunions

Pour couvrir des réunions supplémentaires

RÉMUNÉRATION 2022 DES ADMINISTRATEURS



- suivants:
- Comité d'audit
- Comité des rémunérations et des nominations
- Comité éthique, qualité et RSE

377 K€⁽¹⁾ pour 2022

377 K€ versés sur une enveloppe globale de 400 K€, comprenant la somme qui serait normalement revenue à la société Predica et M. Philippe. Dumont, qui ont été versées à la Fondation Korian, conformément à leur proposition exprimée.



Politique de rémunération 2023 de la Directrice générale

Résolution 8 (Say on Pay Ex Ante de la Directrice générale)

Rémunération fixe Rémunération variable Variable 260 Enk€ maximum 520 Variable cible 540 443 2 .95 520 450 450 Fixe 450 450 450 450 2020 2016 2017 2018 2019 2021 2022 2023

RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME

ES EXTRA-FINANCIERS REPRESENTAN

Actions de performance qui seraient attribuées au titre de l'exercice 2023

RÉMUNÉRATION ANNUELLE FIXE ET VARIABLE

- Période d'acquisition : 3 ans
- Conditions de présence et de performance financière et extra-financière
- Critères: 50% basé sur la performance économique (25% sur le chiffre d'affaires et 25% sur le bénéfice par action) et 50% basé sur des critères ESG (20% sur un indicateur composite qualité des soins⁽⁴⁾, 15% sur la trajectoire réduction carbone et 15% sur la mixité au sein des Comités de direction générale du Groupe et des pays)



AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

diversification des sources de financements

CONDITIONS DE PERFORMANCE

DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Véhicule de fonction

de société à mission

.

- Assurance chômage
- Régimes collectifs de prévoyance et frais de santé
- Réduction de 25% la rémunération qu'aurait dù percevoir la Directrice générale en 2020 du fait de la crise de Covid-19
- (2)Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale
- Indicateur composite RH : réduction du taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt, progression du nombre de parcours qualifiants et de l'ancienneté moyenne (3)
- Indicateur composite qualité des soins : le pourcentage d'escarres acquises, le pourcentage de mesures de contentions passives conformément à l'approche Karian de thérapies non-médicamenteuses et
- au « Positive Care » et le pourcentage de résidents disposant d'un projet thérapeutique individualisé à jour



Politique de rémunération 2023 du Président du Conseil d'administration

Résolution 9 (Say on Pay Ex Ante du Président du Conseil d'administration)

RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION





Politique de rémunération 2023 des mandataires sociaux

Résolution 10 (Say on Pay Ex Ante des administrateurs)

BUDGET ANNUEL 2023

- La politique de rémunération était inchangée depuis 2016
- Au cours de la même période, le Conseil d'administration est passé de 10 administrateurs⁽¹⁾ à 13 administrateurs⁽²⁾ en 2023
- Pour l'exercice 2023, il est proposé une augmentation de l'enveloppe annuelle de :



RÈGLES D'ALLOCATION :

- L'attribution à chaque administrateur se divise en deux parties:
 - 40% à titre de part fixe
 - 60% en fonction de l'assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités
- Les mêmes règles d'attribution s'appliquent à (i) la rémunération due à un membre d'un Comité et à (ii) la rémunération due au Président d'un Comité
- Les administrateurs indépendants reçoivent une rémunération deux fois supérieure à celle des administrateurs non-indépendants

MONTANTS (basés sur une participation à 100% des réunions) :

- Participation aux réunions du Conseil :
 - Administrateurs indépendants : 30 000 €
 - Administrateurs non-indépendants : 15 000 €

Présidence d'un Comité:

- Administrateurs indépendants : 25 000 €
- Administrateurs non-indépendants : 12 500 €

Participation aux réunions des Comités:

- Administrateurs indépendants : 10 000 €
- Administrateurs non-indépendants : 5 000 €

KORIAN

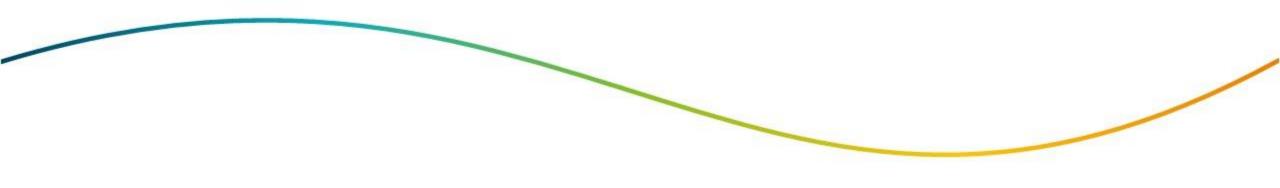
2) En ce compris le Président du Conseil d'administration et la Directrice générale ne percevant pas de rémunération au titre de leur mandat d'administrateur

En ce compris le Président du Conseil d'administration ne percevant pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNE HERBEIN Représentante du collège des Commissaires aux comptes





Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

2^{ème} résolution de l'Assemblée générale – partie ordinaire (pages 332 à 335 du Document d'enregistrement universel 2022)

Objectif	Opinion sur les comptes consolidés
Obtenir une assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives dans les comptes consolidés.	Certification sans réserve, comportant une observation sur le changement de méthode comptable relatif à la norme IAS 38 (immobilisations incorporelles) ne remettant pas en cause la certification.
Justification de nos appréciations -	Vérifications spécifiques
Points clés de l'audit	 Pas d'observation sur les informations données
Évaluation des good will et des autorisations d'exploiter.	dans le rapport de gestion du Groupe.
	 Respect du format d'information électronique unique européen dans tous ses aspects significatifs.
	 Conformité de l'opinion avec notre rapport complémentaire présenté au Comité d'audit.
	 Absence de services interdits fournis par les Commissaires aux comptes.

Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

1^{ère} résolution de l'Assemblée générale – partie ordinaire (pages 353 à 355 du Document d'enregistrement universel 2022)

Objectif	Opinion sur les comptes annuels
Obtenir une assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives dans les comptes annuels.	Certification sans réserve et sans observation des comptes annuels.
Justification de nos appréciations -	Vérifications spécifiques
Points clés de l'audit Évaluation des titres de participation.	 Pas d'observation sur les informations données dans le rapport de gestion ainsi que dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Respect du format d'information électronique unique européen dans tous ses aspects significatifs. Conformité de l'opinion avec notre rapport complémentaire présenté au Comité d'audit.
	 Absence de services interdits fournis par les Commissaires aux comptes.

Autres rapports (6) – Rapports sur les opérations sur le capital

Résolutions soumises à l'Assemblée générale – partie extraordinaire

Délégations/Autorisations à donner au Conseil d'administration :

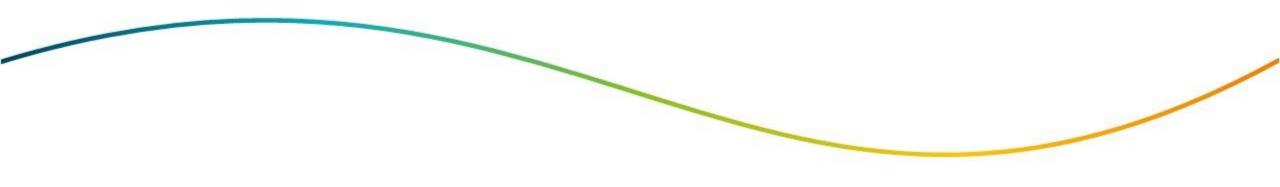
Réduction du capital dans la limite de 10% du capital social de la Société	Résolution nº 18
Émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Résolutions nº 19 à 25
Émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	Résolution nº 26
Attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre dans la limite de 1% du capital social de la Société	Résolution nº 28
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou du groupe dans la limite de 5% du capital social de la Société	Résolution nº 29
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel, réservée à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié dans la limite de 1% du capital social de la Société	Résolution nº 30

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur les opérations envisagées qui s'inscrivent dans les conditions prévues par le Code de commerce.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

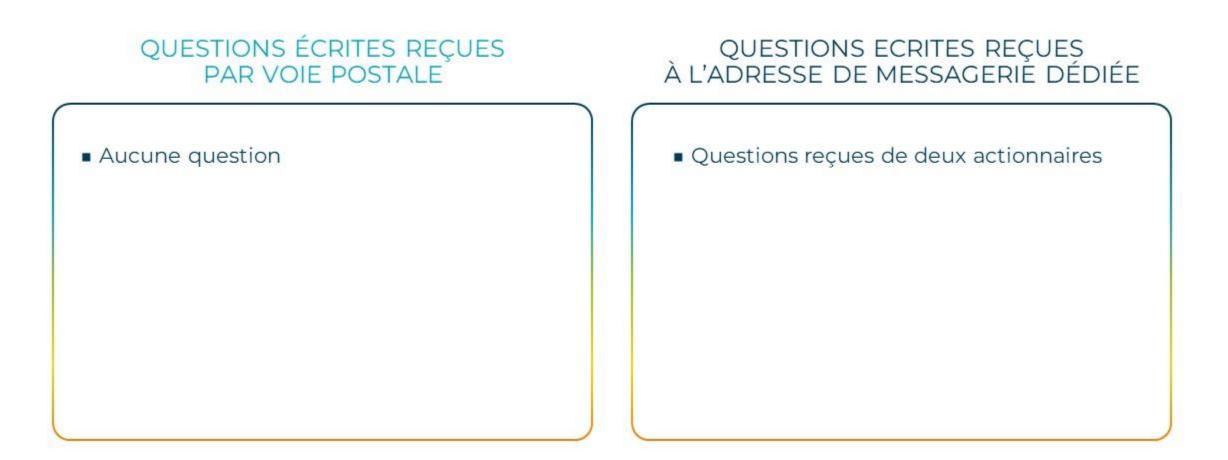


JEAN-PIERRE DUPRIEU Président du Conseil d'administration





Questions reçues de la part des actionnaires

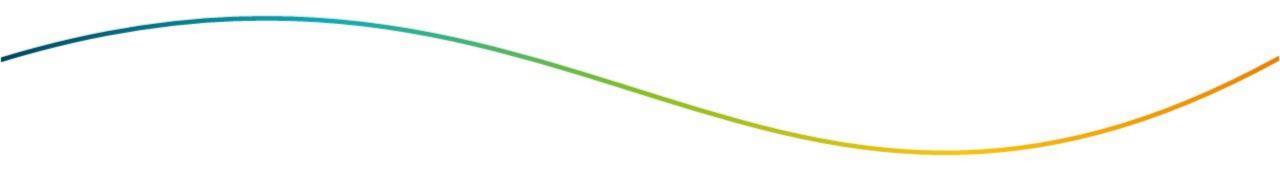






PRÉSENTATION ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

AMANDINE DAVIET Secrétaire Générale Groupe





RÉSOLUTIONS 5 à 10

Rémunération des mandataires sociaux

RESOLUTION 15

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire

RÉSOLUTIONS 16 et 18 à 31

Autorisations et délégations financières

RÉSOLUTIONS 1 à 4

Résultats 2022, fixation du montant du dividende et option pour le paiement du dividende en actions

RÉSOLUTIONS 11 à 14

Renouvellement de mandats d'administrateurs

RÉSOLUTION 17

Adoption de la qualité de société à mission, modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts

RÉSOLUTION 32

Pouvoirs pour formalités

ORDRE DU JOUR

VOTE DES RÉSOLUTIONS

MODALITÉS DU VOTE

VOTE DES RÉSOLUTIONS



FONCTIONNEMENT DU BOÎTIER DE VOTE



Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est **correctement insérée**

POUR VOTER

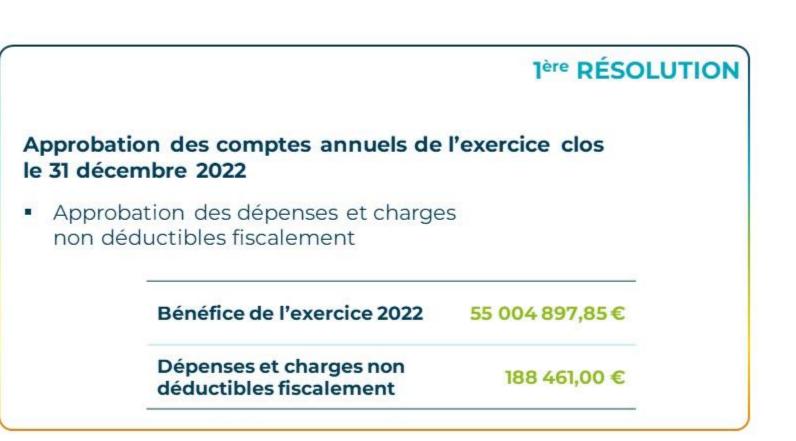
CARTE À PUCE

Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix

- = Pour
- 2 = Contre
- 3 = Abstention

MESSAGE SUR LA LIGNE DU BAS DE L'ÉCRAN DU BOÎTIER

Mention « acquitté » : votre vote est pris en compte mais vous pouvez encore le **modifier pendant la durée du vote** (10 secondes)





Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Résultat net consolidé part du Groupe 22 059 902,00 €

Page 86



2ème RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et fixation du dividende à 0,25 €

Bénéfice de l'exercice	55 004 897,85€
Dotation à la réserve légale	2 750 244,90 €
Solde	52 254 652,95 €
Report à nouveau antérieur	11 950 027,70 €
Bénéfice distribuable de l'exercice	64 204 680,65€
Dividendes	26 626 301,50 €
Report à nouveau	37 578 379,15 €

3^{ème} RÉSOLUTION

	4 ^{ème} RÉSOLUT
ption pour le paiement du dividende n actions nouvelles	
Option portant sur la totalité du dividende	0,25 €
	0,25 € 95% cours 20 jours précédant AG
Option portant sur la totalité du dividende Prix d'émission des actions nouvelles Période d'option	95% cours



5^{ème} RÉSOLUTION Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ou attribués au titre du même exercice, à M^{me} Sophie Boissard, en sa qualité de Directrice générale de la Société



Approbation des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ou attribués au titre du même exercice, à M. Jean-Pierre Duprieu, en sa qualité de Président du Conseil d'administration de la Société

> Résolution présentée par la Présidente du Comité des rémunérations et des nominations



6^{ème} RÉSOLUTION

7^{ème} RÉSOLUTION Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce figurant au sein du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise



8^{ème} RÉSOLUTION Approbation de la politique de rémunération de la Directrice générale de la Société au titre de l'exercice 2023



9^{ème} RÉSOLUTION Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration de la Société au titre de l'exercice 2023



10^{ème} RÉSOLUTION Approbation de la politique de rémunération des administrateurs de la Société au titre de l'exercice 2023

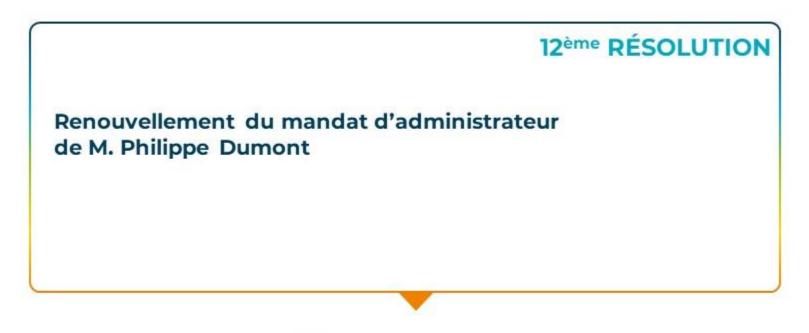
> Résolution présentée par la Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

> > \mathcal{N}

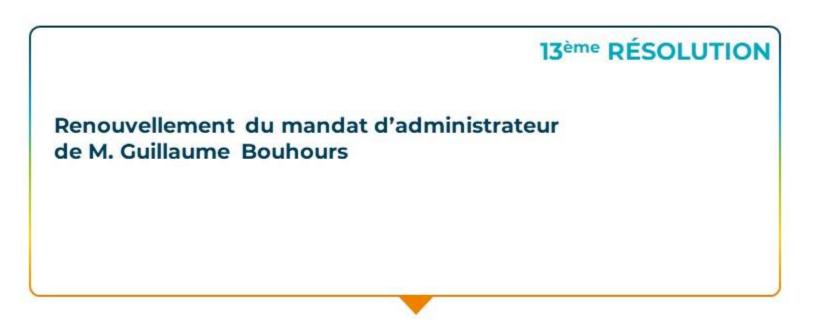
KORIAN







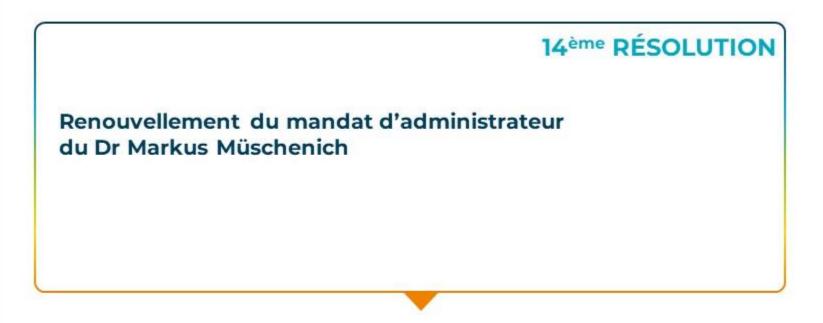




Résolution présentée par la Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

 \mathcal{N}

KORIAN



Résolution présentée par la Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

 \mathcal{N}

KORIAN

15^{ème} RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire d'Ernst & Young et Autres

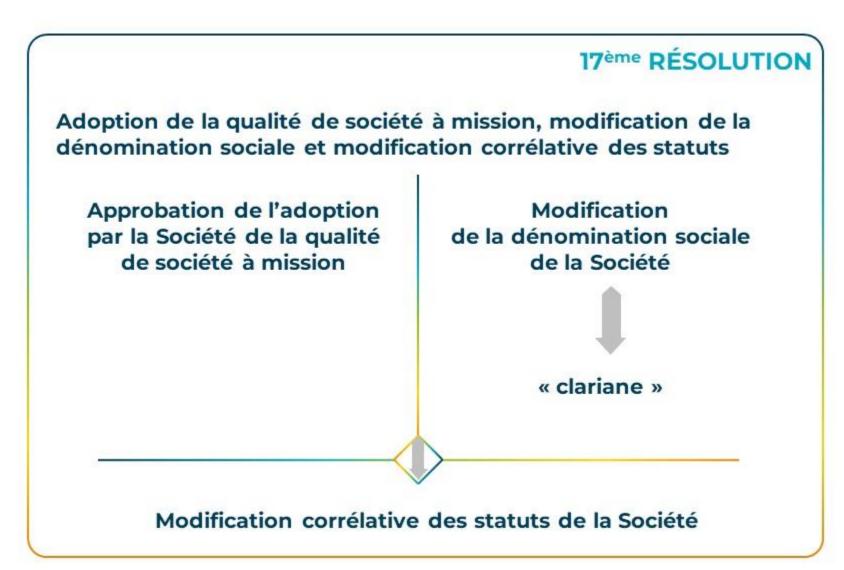


16^{ème} RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

Plafond	10% du capital social
Prix maximum d'achat par action	45€
Nombre maximal d'actions pouvant être acquises	10 650 520
Montant global maximum du programme de rachat	479 273 400 €
Durée	18 mois







RÉSOLUTIONS 18 à 31

Autorisations et délégations financières

Ces délégations ont pour objet de permettre au Conseil de :

- procéder, conformément à la réglementation en vigueur, à la mise en œuvre de différents types d'émissions
- disposer de la flexibilité nécessaire dans le choix des émissions envisageables et des possibilités offertes par les marchés financiers
- doter la Société d'une certaine souplesse pour procéder aux opérations les mieux adaptées à ses besoins et au contexte des marchés financiers



	18 ^{ème} RÉSOLUT
Autorisation à consentir au Co	
equire le capital social par ani	nulation d'actions de la Socié
lans la limite de 10 % du capita	

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	266 263 000 €
Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance	1 000 000 000 €
Durée de l'autorisation	26 mois

19ème RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, par voie d'offre au public à l'exclusion des offres visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec suppression du DPS des actionnaires

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	53 252 600 € (imputation sur le plafond global de 266 263 000 €)
Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance	1 000 000 000 €
Durée de l'autorisation	26 mois

20^{ème} RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, par offre au public visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, avec suppression du DPS des actionnaires

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	10% du capital social (imputation sur les plafonds de 53 252 600 € et 266 263 000 €)
Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance	1 000 000 €
Durée de l'autorisation	26 mois

21^{ème} RÉSOLUTION

 22ème RÉSOLUTION

 Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet

 d'augmenter, hors période d'offre publique, le nombre de titres

 à émettre en cas d'émission avec maintien ou suppression

 du DPS des actionnaires

 Plafond

 15% de l'émission initiale

 Durée de l'autorisation

 26 mois



Autorisation à consentir au Conseil d'administration en cas d'émission, hors période d'offre publique, avec suppression du DPS des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres de créance, en vue de fixer le prix d'émission selon les modalités arrêtées par l'Assemblée, dans la limite de 10% du capital social de la Société

Plafond	10% du capital social
Durée de l'autorisation	26 mois
2	



23^{ème} RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet
d'émettre, hors période d'offre publique, sans DPS des
actionnaires, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs
mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à des titres
de créance, en vue de rémunérer des apports en nature consentis
à la Société et constitués de titres de capital et/ou de valeurs
mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10%
du capital social de la SociétéMontant nominal maximal
de l'augmentation de capital**53 252 600 €** (imputation sur
les plafonds de 53 252 600 €
et 266 263 000 €)

de l'augmentation de capitalles plafonds de 53 252 600 €
et 266 263 000 €)Montant nominal des valeurs
mobilières représentatives
de titres de créance1 000 000 000 €
26 moisDurée de l'autorisation26 mois

24^{ème} RÉSOLUTION

25^{ème} RÉSOLUTION

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, avec suppression du DPS des actionnaires, dans la limite de 10% du capital social de la Société

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	53 252 600 € (imputation sur les plafonds de 53 252 600 € et 266 263 000 €)
Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créance	1 000 000 €
Durée de l'autorisation	26 mois

26^{ème} RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter, hors période d'offre publique, le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce

Montant nominal maximal de l'augmentation de capital Montant nominal des valeurs	les plafonds de 53 252 600 € et 266 263 000 €)
mobilières représentatives de titres de créance	1 000 000 €
Durée de l'autorisation	18 mois

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE



 27ème RÉSOLUTION

 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider, hors période d'offre publique, de l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou assimilés

 Plafond
 20 000 000 €

 Durée de l'autorisation
 26 mois

28^{ème} RÉSOLUTION Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales

Plafond	1% du capital social (dont 0,1% maximum au profit des dirigeants mandataires sociaux)
Durée de l'autorisation	38 mois

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société immédiatement ou à terme avec suppression du DPS des actionnaires au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou du groupe

Plafond	5% du capital social
Durée de l'autorisation	26 mois



29^{ème} RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, immédiatement ou à terme, avec suppression du DPS des actionnaires réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié

Plafond

1% du capital social (imputation sur le plafond global prévu à la 29^{ème} résolution)

Durée de l'autorisation

18 mois

30^{ème} RÉSOLUTION



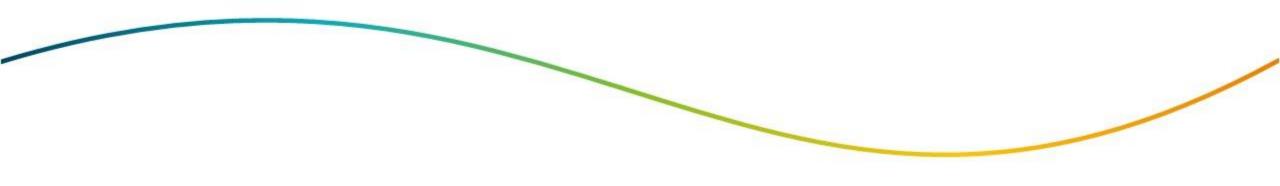
	31 ^{ème} RÉSOLUTIO
Délégation de compétence au de décider toute opération de	Conseil d'administration à l'effet fusion-absorption, scission ou
apport partiel d'actifs	
	10% du capital social





MOT DE CLÔTURE

JEAN-PIERRE DUPRIEU Président du Conseil d'administration







Assemblée générale mixte 15 juin 2023 Comet Bourse - Paris